



Temps de "travail" dans le cadre de la formation en école véto

Par **flomongein**, le **26/09/2008** à **12:57**

Bonjour,

Nous sommes étudiants vétérinaires en 4ème année, soit BAC + 6 et titulaires d'un diplôme (le DEFV) qui nous autorise à travailler et à être rémunérés en tant qu'assistant vétérinaire. Dans le cadre de cette 4ème année, nous effectuons des rotations hebdomadaires dans les différents services de l'école.

Et notre problème concerne une de ces rotations, celle aux soins intensifs. Lorsqu'on est en semaine "de nuit", on doit être présents de 18h à 8h le lendemain (mais on finit toujours après 9h voire 10h) soit une **NUIT DE 15h minimum**, et ce **7 jours consécutifs** (lundi à dimanche) et le lundi en question, on enchaîne sur la journée de la rotation suivante (début de semaine). Durant la nuit, aucune pose n'est prévue, on se repose et on mange quand on a le temps et parfois, on ne l'a pas de toute la nuit.

Au total **105 heures minimum dans une semaine et 1 journée entière sans sommeil en fin de semaine!** Bien sûr on est censés "étudier" mais en réalité on réalise les soins infirmiers sur les animaux hospitalisés, car les ASV (assistants de soins vétérinaires) **salariés** dans ce service ne travaillent pas la nuit, c'est donc nous qui faisons tourner le service qui fonctionne 24h/24h (travail, non?)

Bien entendu, nous ne sommes pas rémunérés 1 centime.

Notre situation peut-elle être prise en compte par un ou des textes, qui nous permettraient, en les citant de faire pression sur la direction pour modifier le fonctionnement de cette rotation?

Merci beaucoup pour votre aide!